



Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

Résolution sur l'Accord de libre-échange entre l'UE et la Colombie

Soumise par le GEW (Allemagne) et appuyé par le NASUWT (Royaume-Uni) en vue de son adoption à la Conférence du CSEE, la Conférence régionale de l'Internationale de l'éducation, réunie à Budapest du 26 au 28 novembre 2012, adoptée le 27 novembre 2012

La Conférence du Comité syndical européen de l'éducation (CSEE), réuni à Budapest du 26 à 28 novembre 2012, s'oppose à l'Accord de libre-échange entre l'UE et la Colombie en cours de ratification au Parlement européen. La violation des droits humains et des droits syndicaux en Colombie se poursuit sans désespérer, ainsi qu'en attestent les preuves qui ne cessent de s'accumuler. Selon les éléments recueillis par la Confédération syndicale internationale (CSI), 35 militants syndicaux ont été assassinés en Colombie en 2011. Au moins 69 syndicalistes ont été assassinés au cours des deux premières années du mandat du Président Santos. Ce sont en particulier les enseignants qui ont été frappés par cette violence : au cours de l'année écoulée, 17 membres du syndicat de l'éducation FECODE ont été victimes d'assassinats politiques. L'un des principaux problèmes est celui de l'impunité, largement répandue : selon un rapport du Programme de développement des Nations Unies daté de 2012, les auteurs de ces assassinats sont restés impunis dans 95% des cas. En outre, les enseignants doivent également faire face aux fausses accusations que lancent à leur égard les autorités colombiennes, ainsi qu'aux peines d'emprisonnement qu'ils encourent à la suite de leur activité. Omar Combita, membre du FECODE est détenu depuis le 2 octobre 2011, au titre d'une accusation de « rébellion » formulée sur la base de preuves contestables, le droit à un procès lui ayant été refusé. Les assassinats ne sont que rarement résolus et punis. Même les partisans de l'Accord de libre-échange ne nient pas l'existence de ces problèmes.

La résolution B7-0114/2012 du Parlement européen, datée du 13 juin 2012 et concernant la Colombie, montre à suffisance que les parlementaires européens suivent ces questions de près. Cette résolution n'est toutefois pas assez incisive, même si elle contient des propositions et exigences détaillées adressées au gouvernement de Colombie ainsi qu'à la Commission européenne, dans le but de trouver une solution à ces problèmes. De même, elle reste floue quant à la manière d'imposer des sanctions. La résolution se fonde sur une « feuille de route » calquée sur un Accord de libre-échange similaire signé par les Etats-Unis et la Colombie. Les assassinats se poursuivent en dépit de la signature de l'Accord, différents volets primordiaux de cette « feuille de route » n'étant pas mis en application.

La Conférence du CSEE en appelle aux parlementaires européens afin qu'ils utilisent les pouvoirs que leur donne leur mandat dans l'intérêt de la mise en application des droits humains et des droits syndicaux et dans le but de rejeter l'Accord de libre-échange entre l'UE et la Colombie.